



**LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO
JUJITSU KENDO & DISCIPLINES ASSOCIÉES
PROJET TERRITORIAL 2021/2024
AXE 3 « FORMATION ET ENSEIGNEMENT »**

**Mise en œuvre du programme d'actions
DISPOSITIF VAE**

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

- **C'EST QUOI ?**
- **COMMENT ?**
- **POUR QUI ?**
- **POURQUOI ?**

**ENSEMBLE
ET MIEUX**

DISPOSITIF VAE : C'EST QUOI ?



1

La Ligue est organisme de formation n° OF 75331073233 pour l'ensemble des formations liées aux activités du judo. Cet OF est certifié QUALIOPi n° 2021/967251-1 jusqu'au 09/12/2024 pour les actions de formation et pour les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

2

Avec la modernisation du dialogue social et dans une démarche de sécurisation des parcours professionnels, le code du travail permet l'acquisition d'une certification professionnelle par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

3

Le code de l'éducation précise qu'un diplôme obtenu par la voie de la VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu à l'issue d'études, d'une formation, d'un apprentissage ou par équivalence. La certification se fait à partir d'une évaluation des compétences du candidat par un jury qualifié, sur la base d'un dossier écrit suivi d'un entretien avec le jury.

4

La ligue propose aux personnes éligibles une démarche de facilitation du parcours VAE : financement, positionnement, accompagnement méthodologique, préparation à l'entretien avec le jury. Il s'agit donc d'établir des passerelles au sein du parcours de formation tout au long de la vie d'encadrant du judo :

- D'une part des qualifications fédérales animateur suppléant et CFEB vers les diplômes professionnels, dans un but de pérennisation des pratiques.
- D'autre part entre les diplômes professionnels CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, en ascension dans la hiérarchie des diplômes.

DISPOSITIF VAE : COMMENT ?

La procédure VAE est organisée en 2 parties avec chacune un dossier

Dossier « Partie 1 – Recevabilité » à retirer ou à remplir en ligne puis à déposer complété auprès :

- Du Service Formation de la FFJDA pour le CQP MAM.

Lien de connexion : <http://www.ffjudo.com/vae>.

- De la DRAJES de NOUVELLE-AQUITAINE pour les diplômes d'Etat : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.

Lien de connexion : <https://www.ac-bordeaux.fr/drajes>

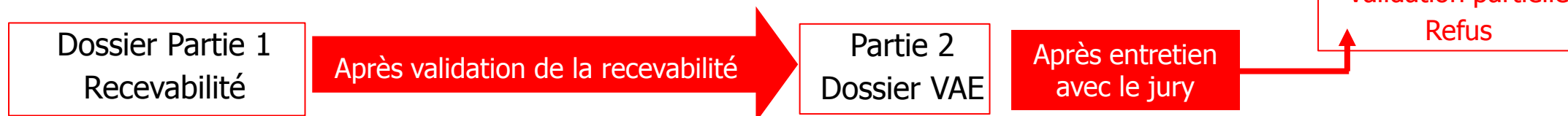
Dans ce dossier administratif, le candidat doit justifier :

- ➔ Son volume d'expérience en rapport avec le diplôme postulé, avec des attestations validées par les structures au sein desquelles il a œuvré.
- ➔ La possession des requis et/ou des exigences préalables, grade et PSC1 notamment.

Partie 2 « Dossier VAE » qui permet au candidat de :

- ➔ Relater son parcours, ses motivations et les activités expérimentées dans les fonctions exercées.
- ➔ Choisir et approfondir des pratiques expérimentées et des compétences acquises en rapport avec les compétences liées au diplôme postulé.
- ➔ Décrire et analyser ses expériences en couvrant tous les champs du diplôme postulé et au niveau des exigences du jury :
- 6 expériences pour le CQP MAM.
- 8 expériences pour le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS.

Pour cette partie, le candidat peut être accompagné.



DISPOSITIF VAE : POUR QUI ?

CONDITIONS GENERALES

Justifier d'une activité professionnelle ou bénévole ou du statut de sportif de haut niveau.

- En rapport direct avec le contenu de la certification visée.
- D'une durée minimale d'activité de **1 an** (soit 12 mois).
- De façon continue ou non.
- Pour un volume horaire total de **1607 heures** minimum.

Les activités peuvent être de nature différente, exercées sur une même période, ou des périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel.

CRITERES JUDO

- PSC1 ou équivalent.
- Grade ou niveau technique :
 - Grade de 2^{ème} dan pour le CQP MAM.
 - Grade de 1^{er} dan pour le BPJEPS.
 - Niveau de 2^{ème} dan pour le DEJEPS.
 - Niveau de 3^{ème} dan pour le DESJEPS.

Le dispositif VAE est une opportunité pour :

- Légitimer les encadrants expérimentés et en situation d'activité, mais sans qualification pérenne, ou titulaires d'une qualification inférieure à leur champ d'intervention.
- Valoriser la progression des encadrants et sécuriser les structures, les pratiques et les pratiquants.
- Anticiper les refontes de la filière des diplômes par un positionnement optimal et durable.
- Accroître ses chances de finaliser son parcours et d'obtenir le diplôme par la voie de la VAE.

2024 : fin de l'habilitation du CQP MAM !

Pour le CQP MAM, avec accompagnement : 100% des candidats VAE présentent leur dossier au jury, avec 80% de validation totale et 20% de validation partielle qui devient totale à la session suivante.
Sans accompagnement : 50% de validation totale et aucune validation différée.

DISPOSITIF VAE : POURQUOI ?

Dans son programme d'actions « DISPOSITIF VAE », la ligue met en œuvre des leviers pour faciliter les démarches et le parcours VAE des candidats profilés et motivés pour l'acquisition d'un diplôme professionnel du judo par la voie de la VAE.

ACCOMPAGNEMENT

→ La ligue NOUVELLE-AQUITAINE dispose d'un effectif de **25 accompagnateurs** habilités et répartis sur le territoire pour intervenir en proximité ou à distance auprès des candidats sollicitant un accompagnement pour les guider dans les 3 temps du dossier VAE :

- Positionnement par le repérage des expériences.
- Aide méthodologique pour la description et pour l'analyse des expériences.
- Préparation à l'entretien avec le jury.

→ 3 formules forfaitaires sont possibles :

- **5 heures** d'accompagnement => **450 €**.
- **12 heures** d'accompagnement => **650 €**.
- **20 heures** d'accompagnement => **850 €**.

Ces coûts incluent les frais d'examen et ils sont totalement finançables via le **Compte Personnel de Formation**.

Pour les candidats non éligibles au CPF, la ligue propose des bourses de formation via le **Fonds de Développement Territorial**.

FINANCEMENT

Statistiques NOUVELLE-AQUITAINE pour le CQP MAM :
28% seulement des candidats VAE sont accompagnés,
mais ils représentent 48% des admis par la VAE !
80% des candidats accompagnés valident la totalité du
diplôme en 1 an et 20% en 2 ans.

DISPOSITIF VAE

Le service FORMATION de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE :

- Se tient à disposition des candidats potentiels pour la partie 1 « Recevabilité ».
- Relaiera ensuite toutes les demandes d'accompagnement auprès d'accompagnateurs VAE habilités, en proximité ou à distance.
- Se mobilisera pour étudier les solutions de financement suivant le profil des candidats.

Contacts :

- Secrétariat de la FORMATION :

Mail : secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com

Tél. 05 16 83 83 10

- Référent territorial pour la VAE :

Michel DOUBLON, CTN

Mail : michel.doublon@ffjudo.com

Tél. 06 25 75 60 04